Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : le 18/06/2021

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blâme
- Le Manoire
- La Boucheuse
- La Haute Loue
- Le Périgord

En aval du bassin : le 18/06/2021

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)









Pourquoi ce suivi et ce document?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les assecs sont de plus en fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

Suivi de l'état des cours d'eau

Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).



La vie aquatique n'est plus possible (assecs)

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmets aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici: http://www.etiage-dordogne.fr/

Arrêtés de restriction des prélèvements en eau

Pas de restriction Seuil d'alerte : 1 j/7 (15%)

Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)

Crise: 7 j/7 (100%)

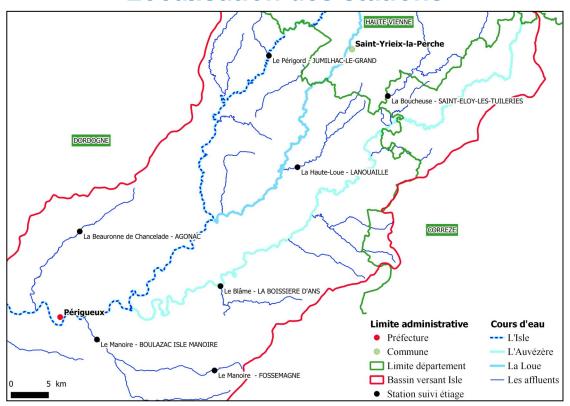
Source : préfecture de Dordogne. Ces informations n'engagent pas le SMBI.

Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *			
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution	
Le Manoire (aval)	Le Branchier - Moulin du Treuil	Boulazac et St Laurent sur Manoire	357	246	Diminution	
Le Manoire (amont) **	Moulin des Brigides	Fossemagne	Observa- tion	Observa- tion	Diminution	
Le Blâme	La Guillau- mette	La Boissière d'Ans	382	349	Stabilité	
La Beauronne de Chancelade	La Gare	Agonac	204	89	Diminution	
La Haute-Loue	Pontajembert	Lanouaille		241		
La Boucheuse	RD18 Limite 19/87	Saint-Eloy-les- Tuileries		795		
Le Périgord	La Faye	Jumilhac-le- Grand		214		

^{* :} L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

Localisation des stations



^{** :} L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

Cours d'eau en amont

Le Manoire (aval)



Le Blâme



La Haute-Loue



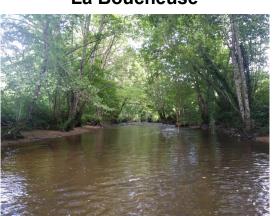
Le Manoire (amont)



La Beauronne de Chancelade



La Boucheuse



Le Périgord

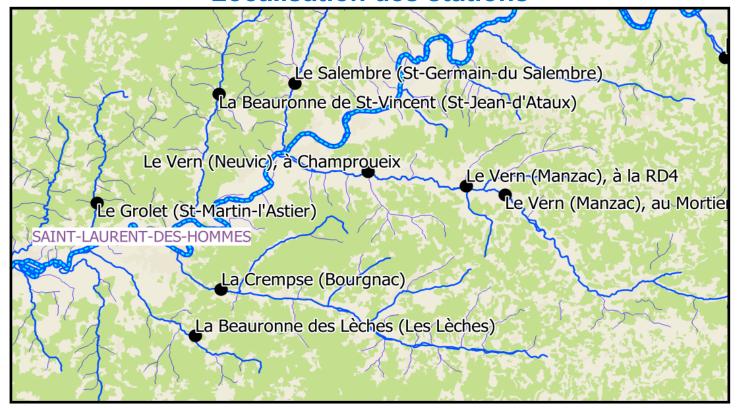


Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *			
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution	
La Beauronne des Lèches	Pont de la Marconie	Les Lèches	92	80	Diminution	
La Crempse	Centre bourg	Bourgnac	930	634	Diminution	
Le Vern (amont)	Le Mortier	Manzac sur Vern	Observa- tion	Observa- tion	Diminution	
Le Vern (médian)	RD 4	Manzac sur Vern	216	74	Diminution	
Le Vern (aval)	Champroueix	Neuvic	625	283	Diminution	
Le Salembre **	Usine Aster	St Germain du Salembre	Observa- tion	21	Diminution	
La Beauronne de Saint Vincent	La Veyssière	St Jean d'Ataux	120	82	Diminution	
Le Grolet **	Moulin du Bost	St Martin / St Laurent	Observa- tion	10	Diminution	

^{*:} L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

Localisation des stations



^{** :} L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

Cours d'eau en aval

La Beauronne des Lèches



La Crempse



Le Salembre



Le Vern (médian), RD4



La Beauronne de St Vincent



Le Grolet



Le Vern (amont), le Mortier



La Vern (aval), Champroueix

